



## Annulation de commande

-----  
Par tittice02

le 31 08 2012 signature du bon de commande suite à un démarchage à domicile dont les travaux ont été fixés fin novembre

le 2 10 2012 passage du métreur, versé à ce jour 4335 euros

le 22 11 2012 signature d'une commande (avenant) avec les nouvelles teintes imposées par la mairie, il a repoussé les travaux pour mars 2013

le 13 12 2012 à notre surprise, passage du métreur qui nous a fait part de l'éventualité de la perte de notre chèque d'acompte de 4335 euros et a voulu que l'on résigne un autre chèque chose que l'on a refusé de faire et faire opposition sur celui qui est éventuellement égaré. Après avoir téléphoné à la société, elle s'est désistée du chèque

De ce fait nous avons annulé notre commande.

Cette société, par lettre avec accusé de réception, suivant les clauses de leur contrat nous demande une indemnité de 500 euros ou de reprendre la suite du contrat étant donné que le délai de rétractation était dépassé

le 22 novembre 2012 nous ignorions que notre chèque était perdu.

Quels recours avons nous ?

Merci de vos réponses